



Mon oncle peut il me desherité?

Par **gribouille**, le **24/10/2012** à **15:15**

Bonjour, ma mere etant decedee en 1994. ma grand mere en 2006 mon grand pere il y a quelques jours .mon oncle et moi meme sommes donc heritié a parts égale? je sais qu'il n'y a ni testament, ni acte notarié. il n'y a pas de biens immobiliers mais je sais qu'au decede de ma grand mere il y avait une somme d'argent. mon grand pere voulait me donner ainsi qu'à son fils, procuration; mon oncle a fait cette procuration moi je ne l'ai pas faite, je n'en voyais pas l'utiliter vu qu'à cette époque mon grand pere etait tout a fait apte a gerer ses compte. ces dernieres années mon grand pere est devenu aveugle et est aller habiter pres de chez mon oncle afin que celui ci s'occupe de lui. mon oncle a donc gerer seul les compte de mon grand pere. actuellement je ne sais pas si il reste des sous sur les comptes. puis je reclamer ma part? a qui dois je m'adresser? les relations avec mon oncle sont bonjour aurevoir, nous avons aucune relation en dehors des decés "communs". mon grand pere nous avez toujours dit que le jour ou il decédait il fallait aller ala banque vider les compte et se les partager. est ce que mon oncle vu qu'il a procuration apu le faire? est ce que je dois me manifester auprés des banques? auprés d'un notaire? merci de bien vouloir me donner une réponse